

A partir du 1er janvier 2012 !

CONTRAT « COHESION ARCANGE »

ANNULATION DE VOYAGE

Cette garantie a pour objet de couvrir les frais liés à l'obligation, pour un adhérent, d'annuler sa participation à un voyage ou à un séjour organisé par l'association. Sont notamment couverts les frais d'annulation dus : à une maladie, un accident grave, un décès, aux suites de vaccination, à un licenciement économique, à la destruction de locaux privés, au vol des papiers d'identité (dans les 48 heures précédant le départ), à une rechute, à l'aggravation d'une maladie chronique ou préexistante, ainsi que les suites, les séquelles d'un accident survenu antérieurement à la souscription du contrat ou bon d'inscription. Ces dispositions sont également valables pour le désistement d'un accompagnant inscrit et/ou d'un membre de la famille. Nous remboursons les acomptes ou toutes sommes facturés selon les conditions générales de vente du voyage et conservés par l'organisateur du voyage, déduction faite d'une franchise indiquée au tableau des montants de garanties et franchise. Les frais de dossier, de visa et les taxes d'aéroport sont exclus du remboursement.

Sont considérés comme maladie et accident grave :

Toute altération de santé constatée avant le voyage garantie par une autorité médicale habilitée interdisant formellement de quitter le domicile, qui nécessite des soins médicaux et empêche d'exercer toute activité à caractère professionnelle ou non.

Sont considérés comme membres de la famille :

Votre conjoint ou concubin, vos ascendants (maximum 2^{ème} degré), descendants (maximum 2^{ème} degré), frères et sœurs, beaux-parents, gendres, brus, beaux-frères et belles-sœurs, demi-frères et demi-sœurs, compagnons de voyage nommés sur le bulletin d'inscription au voyage. La garantie annulation débute au moment de l'achat du voyage **auprès du club ou de l'amicale adhérent aux Aînés Ruraux ou de la fédération départementale / nationale des Aînés Ruraux**, et cesse dès la consommation des prestations payées figurant soit sur le programme du voyage, le bulletin d'inscription et sur la facture initiale.

INTERRUPTION DE VOYAGE OU DE SEJOUR TOURISTIQUE

La garantie commence dès la consommation des prestations achetées à l'agence ou à l'organisateur du voyage.

La garantie a pour objet de vous rembourser les frais de séjour déjà réglés et non utilisés ainsi que les prestations achetées, hors frais de transport, et non consommées pour l'un des motifs suivants :

- **Votre rapatriement médical** couvert par les garanties « **Assistance Voyage** » de votre contrat « *Cohésion Arcange* », organisé et pris en charge par Groupama Assistance.

- **Votre retour anticipé** lié à un évènement couvert par les garanties « **Assistance Voyage** » du contrat « *Cohésion Arcange* ».

L'indemnisation de l'assuré est due dans les seuls cas suivants :

- Une maladie, un accident ou le décès de l'assuré, de son conjoint ou concubin, de ses ascendants et descendants, frères, sœurs, beaux-parents, gendres, brus, beaux-frères, belles-sœurs, compagnons de voyage nommés sur le bulletin d'inscription au voyage.

Le remboursement sera proportionnel au nombre de jours de voyage non utilisés, seront déduits de la base de calcul, les frais de dossier, des frais de visa, des frais de transport aller et retour, ainsi que les taxes d'aéroport.

Pour tout renseignement et précisions supplémentaires, veuillez vous adresser à la fédération de la Manche !

INFO MSA – INFO MSA – INFO MSA – INFO MSA – INFO MSA – INFO MSA – INFO MSA

DEPUIS LE 1^{ER} FEVRIER 2012, UNE CELLULE ASSISTANCE INTERNET EST A VOTRE DISPOSITION

Si vous rencontrez des difficultés pour vous inscrire sur notre site, imprimer ou télécharger un document, saisir des données, n'hésitez pas à appeler notre service assistance au **02.31.25.39.32** (*coût d'un appel local*).

Horaires d'ouverture de l'assistance internet : du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 ; le jeudi, de 14h30 à 16h30.

Vous pouvez également demander une assistance par mail à assistanceinternet@cotesnormandes.msa.fr en exposant votre problème.

Quels services pouvez-vous trouver sur notre site ?

Si vous êtes inscrit (bloc bleu sur notre page d'accueil), vous disposez d'un espace privé qui vous permet d'accéder à vos données personnelles (paiement de votre retraite, de vos prestations de santé, vos données fiscales...). Vous pouvez également demander des attestations, votre carte européenne d'assurance maladie...

Vous souhaitez vous inscrire, c'est simple !

Rendez-vous sur la page d'accueil du site « *MSA Côtes Normandes* ». En haut à gauche de la page d'accueil.



Dans la case « *Identifiant* », saisissez votre numéro INSEE.

Puis, cliquez sur « *Inscription* ».

Et, en cas de problème, n'hésitez pas à appeler le 02.31.25.39.32 !